

Le Mot du Maire



Le budget 2012 a été voté à l'unanimité lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mars dernier, avec pour ligne de conduite la maîtrise des dépenses. Le budget prévisionnel de fonctionnement est en légère baisse, tandis que les dépenses d'investissement (travaux...) sont stables. Quant aux recettes, la commune reste fidèle à sa position de ne pas augmenter les taux d'imposition ; les contributions directes ne doivent leur maintien qu'à la dynamique en matière d'habitat nouveau, impulsée sur notre commune.

En ce début d'année 2012, il y a déjà eu de nombreux moments forts et importants pour notre ville : hommage à Pierre CABRESPINE, inauguration des travaux du secteur de l'Oratoire et mise en place du nouveau Conseil Jeunes. D'autres cérémonies sont à venir et mettront à l'honneur nos projets, notamment les travaux de l'Abbatiale.

2012 sera une année électorale... il me paraît utile de le rappeler, car chacun doit se sentir concerné et impliqué, afin que vive la démocratie.

A bientôt.

Christian ROUZIERES
Maire de Maurs

PARIS NICE

La course au soleil passe une nouvelle fois par Maurs



Pour sa 70^{ème} édition, la course cycliste PARIS-NICE a une nouvelle fois traversé la Nice du Cantal le 7 mars dernier. Partis de Brive la Gaillarde, les coureurs ont rejoint par la rue du Pauverel, le Tour de Ville qu'ils ont emprunté pour prendre la direction de Rodez. Comme à chaque passage à Maurs, ils ont traversé la ville sous les applaudissements du public venu en nombre.

SECTEUR DE L'ORATOIRE

Deux ans de travaux soldés par une belle réalisation

Le vendredi 2 mars 2012, Laetitia Cesari-Giordani, Secrétaire Générale de la Préfecture du Cantal et Sous-préfète de l'arrondissement d'Aurillac a inauguré la fin des travaux du secteur de l'Oratoire, en coupant le ruban tricolore. Christian Rouzières, Maire de Maurs, avait convié à cette cérémonie, Vincent Descoeur, Président du Conseil Général et Député du Cantal, Michel Fel, Président du SIVU d'assainissement de Maurs / St-Etienne de Maurs, ainsi que les représentants de la Communauté de Communes du Pays de Maurs et les riverains.

Le Maire de Maurs s'est déclaré fier de la réalisation de ce chantier d'importance, complexe et très technique, dont le résultat final est à la hauteur des attentes initiales.

Le chantier d'envergure du secteur de l'Oratoire, d'un montant global de 810 000 € a permis l'aménagement complet d'une entrée de ville. Des travaux très techniques ont été engagés : réfection du réseau d'eau potable et des réseaux d'assainissement, enfouissement des réseaux électriques, mise en place d'un nouvel éclairage public, réfection complète de la voirie, création d'une aire de stationnement pour les camping-cars.

Les travaux ont couvert 10 000 m² de superficie. Ils ont nécessité quelques 3 000 m³ de déblais et 4 000 tonnes de granulats pour la réfection des bordures et de la chaussée.



Ces travaux ont été menés conjointement par la Mairie de Maurs, le SIVU d'Assainissement de Maurs / St-Etienne de Maurs et la Communauté de Communes du Pays de Maurs, ce qui a permis de réduire les coûts et d'éviter la réalisation de deux chantiers consécutifs.

Financement:

État (Dotation Globale d'Équipement), Conseil Régional d'Auvergne, Conseil Général du Cantal, Agence de l'Eau Adour Garonne, Réserve parlementaire du Sénateur Alain Marleix, autofinancement et emprunt.

La Salle des Fêtes de Maurs devient l' « ESPACE PIERRE CABRESPINE »

Plus communément appelée Foyer d'Accueil et d'Animation (FAA), la Salle des Fêtes située avenue de Bagnac, portera désormais le nom d' « Espace Pierre CABRESPINE », en référence à cet ancien Maire de Maurs. Enseignant de profession, il a été élu Conseiller Municipal en 1971, puis Maire de Maurs en 1977 et 1983. Il a également été Président du SIVOM, Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de Maurs, qui préfigurera de la création de la Communauté de Communes du Pays de Maurs.

En faisant ce choix, le Maire, Christian Rouzières, a souhaité rendre hommage à l' élu, pour le travail accompli lors de ses mandats successifs. Il a souligné son esprit visionnaire et novateur, puisqu'il est entre autre, à l'origine de la construction du Foyer d'Accueil et d'Animation, ensemble inauguré en 1984. Presque 30 ans après, cet ouvrage continue d'affirmer son utilité.



La cérémonie organisée par la municipalité le samedi 28 janvier 2012, a été l'occasion pour Christian Rouzières, Maire de Maurs, entouré de : Jacques Mézard, Sénateur du Cantal ; Guillaume Robillard, Sous-préfet de Saint-Flour, Maurice Visinoni, successeur et ami de Pierre Cabrespine et des membres du Conseil Municipal, de dévoiler la plaque réalisée en son honneur.

Lors de cette cérémonie chacun a également pu constater les récents travaux de rénovation réalisés : mise aux normes de sécurité, remplacement de la verrière, réaménagement de la salle avec installation du bar, création de deux sanitaires au rez-de-chaussée, peinture de la salle, achat de mobilier...pour un coût global de 125 000 €.

● Les anciens Conseillers Jeunes ont laissé leurs marques



Installation de 5 « Toutounettes » ou distributeurs de sacs à déjections canines , en centre-ville.

Organisation du « Festijeunes », journée dédiée à la jeunesse sur Mours.



Réalisation et mise en place des mangeoires nichoirs à oiseaux.

● Les nouveaux Conseillers Jeunes ont pris le relais

L'élection du nouveau Conseil des Jeunes de Mours s'est déroulée le Mardi 7 Février 2012 en mairie. L'organisation de cette journée a été préparée par des étudiantes en carrière sociale de l'IUT de Figeac, dans le cadre de leur projet tutoré d'animation, sous la responsabilité de Jérémie Morel, animateur à la mairie de Mours. La logistique a été assurée par les services techniques communaux.

Les élèves sollicités ont très vite fait preuve de beaucoup d'implication. La préparation des professions de foi a été l'occasion pour eux, de réaliser en classe des affiches et de faire une présentation orale. Les élections se sont déroulées « comme des vraies », une urne a été installée, ainsi que des isolements et les votants étaient munis de cartes d'électeurs. La journée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et a suscité un engouement important de l'assistance. De nombreux élus étaient également présents pour accueillir les élèves des écoles élémentaires de la commune.



Parrainés par le Conseil des Jeunes sortant, 22 élèves issus de l'école élémentaire publique Denis Forestier et de l'école élémentaire privée Saint-Jean ont brigué ce nouveau mandat. **11 d'entre eux ont été élus** : Tristan Bouquier, Titouan Boscus, Martin Garnier, Mathieu Halleur, Alexandre Leroux, Fanny Théol, Diego Dassonville, Davy Chataur, Océane Baldassare, Clara Bertrand, Louis Bessières.

● La prise de fonction des nouveaux Conseillers Jeunes

Les 11 Conseillers Jeunes ont pris leurs fonctions, le mercredi 7 mars 2012, dans la salle d'honneur de la Mairie, en présence du Maire de Mours, des élus, de Jérémie Morel (animateur Municipal) et des anciens Conseillers Jeunes. Ils ont ainsi pu échanger avec les élus et découvrir le lieu où se tiendront les futures réunions plénières du Conseil Jeunes.

Les travaux ont déjà commencé. Les Conseillers Jeunes se sont réunis mardi 20 mars pour lister tous leurs projets, aussi nombreux que pertinents.

Lors d'une prochaine étape ils se réuniront à nouveau afin de choisir ceux qu'ils réaliseront au cours de leur mandat de deux ans.



● La commune de Maurs s'engage

La commune de Maurs a fait le choix de mieux respecter l'environnement dans ses actions quotidiennes d'entretien de l'espace public communal. L'objectif est à terme d'améliorer la qualité de vie des maursois. Une réduction progressive et régulière des quantités de désherbant utilisées, participe à limiter la pollution des cours d'eau. Une nouvelle pratique phytosanitaire raisonnée faisant appel à des solutions d'entretien alternatives est déjà appliquée. Cette pratique va être renforcée par l'adhésion à la Charte d'Entretien des Espaces Publics.

Qu'est-ce que la Charte d'Entretien des Espaces Publics ?

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre de bonnes pratiques de désherbage, afin de préserver l'environnement et la santé humaine, en réduisant notamment la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

Cette charte comporte 3 niveaux d'engagement, la commune de Maurs s'est engagée en signant la Charte, à atteindre le 1er niveau d'engagement « Traitez mieux » dès 2012. Une délibération du Conseil Municipal a été prise en ce sens en décembre 2011. La commune a bon espoir de pouvoir s'engager sur les niveaux 2 et 3 dans les années à venir.

Cette opération est réalisée dans le cadre des actions du Groupe PHYT'EAUVERGNE *. La commune de Maurs sera accompagnée dans sa démarche par la FREDON Auvergne, organisme public chargé d'informer les élus, de former les agents communaux et de participer à la communication auprès de la population.

* PHYT'EAUVERGNE réalise des mesures de pesticides dans les eaux de rivières et dans les nappes souterraines de la région Auvergne

● L'audit des pratiques phytosanitaires

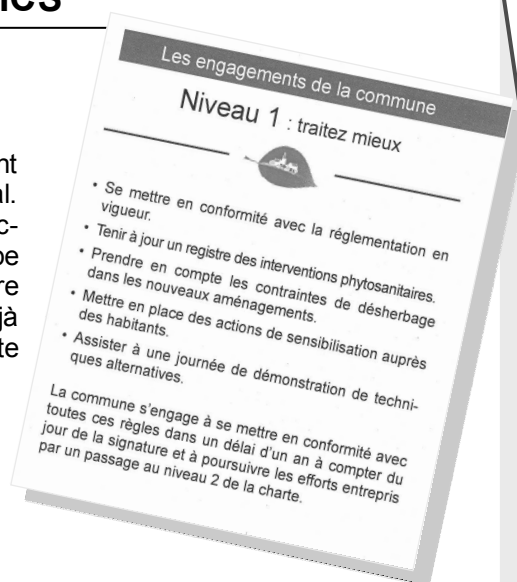
Le 19 mars dernier, les agents des services techniques communaux ont été audités, par la cellule environnement de la FREDON Auvergne, sur les pratiques utilisées jusqu'à aujourd'hui concernant l'utilisation des produits phytosanitaires.

Résultat des efforts menés par la commune depuis un an, à peine 500 litres de préparation ont été utilisés en 2011 pour le désherbage, contre 2 500 litres en 2010. Afin de progresser dans cette voie, des techniques alternatives existent (débroussaillage mécanique ou manuel, hersage des zones en stabilisé, paillage, désherbage thermique, plantation de massif, etc..) et sont utilisées à Maurs pour certaines depuis environ une année, notamment au cimetière et pour le terrain de pétanque (photos ci-contre).

Il n'y a aucune solution "miracle", seule la gestion responsable, différenciée des espaces et une meilleure acceptation des herbes spontanées par une communication de notre démarche peut aboutir à des résultats visibles. Ces actions sont avant tout menées pour les générations futures qui prétendent à une meilleure qualité des eaux dans nos cours d'eau et donc dans nos verres !

● La formation des agents

A la suite de cet audit, les agents réaliseront une journée de formation au cours de laquelle ils pourront étalonner le matériel de pulvérisation, discuter des solutions techniques afin d'améliorer l'utilisation des produits.



FINANCEMENT

- Le coût global de l'opération s'élève à 3 500 €
- Le projet bénéficie des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne, du Conseil Régional d'Auvergne et du Conseil Général du Cantal.
- Une fois les aides déduites, il reste 750 € à la charge de la commune.



Le cimetière représente un des plus gros secteurs consommateur de désherbant. **Alternative** : des zones non concédées jusqu'alors désherbées, ont été bâchées et plantées de vivaces.



Le terrain de pétanque étant aussi très gourmand en désherbant, nous utilisons depuis 1 an une herse lestée en métal déployé, qui, tractée par un véhicule, soulève les plantules et empêche leur développement par séchage naturel.

TRAVAUX

Les projets à venir

● Rue du Coustalou, début des travaux à l'automne 2012

Afin de poursuivre les travaux de valorisation du centre ancien déjà entamés depuis plusieurs années, des travaux de réfection de voirie et de réhabilitation des réseaux d'eau (canalisations eau et assainissement) vont être réalisés rue du Coustalou. Ces travaux seront menés conjointement par la commune de Maurs et le SIVU d'Assainissement Maurs / St-Etienne de Maurs.

Ces travaux vont débiter à l'automne 2012. Une réunion d'information à destination des riverains, sera organisée avant le début des travaux.



● Entrée de Ville - RD 663 - Travaux d'aménagement et de sécurité routière

A l'automne 2011, le Département du Cantal a informé la commune de son intention de réaliser des travaux de voirie sur la RD 663 en plusieurs tranches.

Les travaux de voirie sont à la charge du Conseil Général tandis que les reprises de trottoirs sont sous la responsabilité de la commune de Maurs. **Dès 2012, la première tranche de l'opération est envisagée entre le passage à niveau n°148 et le rond-point du stade.**

Par le biais de ce nouveau projet, dans la continuité des aménagements du secteur de l'Oratoire, la commune réaffirme sa volonté de poursuivre les travaux nécessaires de sécurisation et d'embellissement des entrées de ville.

Des aménagements sécuritaires et paysagers accompagneront ce projet, après avis d'un cabinet d'étude.



Ainsi, dans le cadre du projet d'aménagement de la RD 663, la commune de Maurs a prévu de :

- créer des voies piétonnes plus larges en respectant les normes d'accessibilité.
- sécuriser la circulation piétonne avec l'acquisition de mobilier urbain.
- remplacer et renforcer la signalétique verticale et horizontale, afin de ralentir les automobilistes en entrée de ville.
- améliorer l'éclairage public notamment aux abords des passages piétons.
- embellir l'entrée de ville grâce à des aménagements paysagers.

MESURES GRAND FROID

● Astreintes hivernales

Jusqu'à présent, en période hivernale, les interventions techniques, suite aux alertes météorologiques, étaient organisées au cas par cas, grâce à la disponibilité des agents. Depuis le 1er Décembre 2011, des astreintes hivernales ont été instaurées. Elles permettent à la commune de travailler plus sereinement, d'assurer un meilleur service, car les équipes sont organisées en amont.

Les astreintes sont mises en place pendant la période hivernale (du 1er décembre au 1er mars de chaque année). L'équipe est composée de 4 agents, qui sont tenus pour les nécessités du service, de demeurer soit à leur domicile soit à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir à l'occasion des phénomènes météorologiques suivants : précipitations neigeuses abondantes, verglas, pluies verglaçantes.

● Protection des compteurs d'eau - Au vu des rigueurs de l'hiver : quelques conseils utiles !

Propriétaire ou locataire, chacun est tenu de protéger son compteur d'eau des rigueurs de l'hiver. Quelques précautions s'imposent, à savoir : vidanger les installations en cas d'absence prolongée, isoler les compteurs (laine de verre, polystyrène...) situés en extérieur ou non, ainsi que les conduites. En cas de froid intense et prolongé, laisser couler un filet d'eau en permanence, afin d'éviter que l'eau ne gèle dans les canalisations.

Pour plus de renseignements : service de l'eau au 04 71 49 00 32

JARDINS FAMILIAUX

- Avec le retour des beaux jours les Jardins Familiaux reprennent du service. Les jardiniers ont repris leurs activités et les potagers sont en préparation.
- Il ne reste plus qu'un terrain disponible. Les personnes intéressées sont invitées à venir s'inscrire en mairie.

REUNIONS DE QUARTIER

Les réunions de quartier en campagne ont toutes été réalisées en 2010 et 2011. **4 réunions sont programmées pour 2012.** la première s'est déroulée le 31 mars dernier sous la préau de l'école élémentaire de Maurs. Elle concernait le secteur Nord-ouest de la ville, allant de la route d'Aurillac à la route André Mouly. **Une prochaine réunion est prévue dans le courant du 2ème trimestre.**

ANIMATIONS

- Le dépliant programme des animations municipales et associatives de l'été est en cours de réalisation (disponible sur demande, courant juin).
- Il sera adressé à chaque foyer maursois avec le bulletin municipal d'informations du mois de juillet 2012.

REUNION PUBLIQUE

- Une réunion publique d'information est organisée dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS).
- Elle est ouverte à tous et se déroulera :
Le lundi 14 mai à 20h30
à l'Espace Pierre CABRESPINE

Dimanche 15 Avril 2012
27e FOIRE AU MATERIEL
AGRICOLE.

Nouveau cette année :
Grande Tombola gratuite
Organisée par la Filière
AOP CANTAL SALERS



CCAS - Centre Communal d'Action Sociale

- **Nouveau Voyage en prévision**
Le séjour « Seniors en vacances » organisé par le CCAS en partenariat avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances aura lieu cette année : **du 31 Août au 7 Septembre 2012 à PORT LEUCATE**
-Tarifs: 180 € pour les personnes non imposables et 360 € pour les autres (+ frais annexes de 75 €).
-Ce séjour s'adresse aux retraités maursois. Quelques places sont encore disponibles. Renseignements au 04 71 49 00 32
- Le CCAS en partenariat avec l'Association Peuple et Culture poursuit l'organisation de « soirées d'échanges sur des faits de société ». La prochaine rencontre aura lieu **Jeudi 10 Mai 2012** à l'espace Pierre Cabrespine. Le thème choisi est l'exclusion.

ELECTIONS - RAPPEL

- L'Élection du Président de la République aura lieu les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.
- Les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012

Publication : Mairie de Maurs
Directeur de Publication : Christian ROUZIERES
Directrice de la Rédaction : Jeanine HERCOUET-TESTA
Ont participé à la rédaction :
Les membres de la Commission Communication, Relations extérieures.
Maquette : Virginie CESANO
Crédit photo : Mairie, Jean-Paul TOURRILHES
Impression : I2S IMPRIMERIE- Aurillac
Tirage : 1250 exemplaires - Dépôt légal : Mai 2008

Pour Tout contact
Mairie de Maurs - BP 32 - 15600 MAURS
Tél. 04 71 49 00 32 Fax : 04 71 49 00 81
email : mairie@ville-maurs.fr
Site Internet : www.ville-maurs.fr